



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 décembre 2018**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, POISSON, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. GUERIN, Conseiller départemental, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME FAUTRAT, MM. PICARD, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme BEVILLON, Mme REYT, Conseil régional.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 octobre 2018
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- PCAET : présentation de la démarche (contenu, enjeux, calendrier prévisionnel)
- Opération « Job d'été » 2019
- Renouvellement de la convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
- Modification du tableau des effectifs
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et remercie de leur présence Mme MONTEIL, Sous-préfète et Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE donne lecture des deux pouvoirs reçus :

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE,

M. Michel PICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUVARD.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 octobre 2018

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 25 octobre : examen des dossiers de demande de subvention au Contrat Régional de Solidarité Territoriale : « Transformation de céréales et commercialisation de proximité » par l'EARL GUERINEAU, « Création d'une aire de jeux à Outarville », « Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics » de Beauce la Rolande et d'Aulnay la Rivière, validation des modifications apportées à la rédaction du DOO du SCoT.

Mme BEVIERE présente les deux demandes de précisions formulées par M. TARTINVILLE. La Présidente ne relève pas d'autres observations en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, compte-tenu de la nouvelle rédaction.

- « Création d'une activité d'insertion par le travail en maraîchage biologique au Jardin de Morailles », Association Les Jardins de la Voie Romaine.

La Roseraie de Morailles, située à Pithiviers le Vieil, est un lieu de patrimoine horticole exceptionnel, conçu par André EVE, le célèbre créateur de roses décédé en 2015. Le site accueille, sur 3 000 m², une roseraie imaginée par son créateur pendant les 20 ans où il y a travaillé. Désireux de voir ce lieu continuer de vivre après la mort de son créateur, la mairie de Pithiviers le Vieil a racheté le site pour le mettre à disposition d'un projet d'économie sociale et solidaire, porté par l'association Les Jardins de la Voie Romaine, membre du réseau Cocagne.

L'activité du site est plurielle :

- l'entretien de la roseraie historique d'André EVE,
- un café ouvert sur la roseraie
- une boutique
- 3 ha de maraîchage biologique et diversifié.

Toutes ces activités ont pour but d'être support à l'insertion sociale.

Un travail et un accompagnement social et professionnel sont donnés à 15 personnes (bénéficiaires des minimas sociaux, chômeurs longue durée, jeunes en rupture...) pour leur permettre de reprendre confiance et bâtir un projet de vie.

Les postes en parcours d'insertion sont ouverts toute l'année sur les activités suivantes :

- la production de légumes et d'aromatiques biologiques sur 3 ha destinés à la distribution en paniers au réseau d'adhérents consommateurs,
- l'entretien de la roseraie historique,
- le café/salon de thé ouvert 4 jours/semaine,
- le magasin « bio, bon, brut », où sont vendues les productions du Jardin et quelques 150 références de produits locaux (farine, vinaigre, huile, savons, œufs, sirops, jus de fruits, confitures...).

Le maraîchage est à considérer comme un poumon économique sur le site et le garant de la stabilité financière du projet. Ces 3 ha cultivés viennent en effet en complément des 5 ha déjà cultivés par l'association sur Beaune la Rolande (cf. projets CRP et CRST).

Dans un cadre d'explosion de la demande en légumes bio (+ 20 % en 2017), c'est un domaine qui assurera pour les années à venir l'équilibre économique du chantier d'insertion.

Le site comporte déjà un forage et un peu d'irrigation, un bâtiment de production équipé et une serre à semis. C'est un très bel outil de production qu'il convient de renforcer et d'adapter pour la production maraîchère par l'achat de serres et de matériels de production.

M. GUERINET précise qu'il avait représenté la Présidente du PETR lors de l'inauguration de ce chantier d'insertion et qu'il avait pu mesurer, à cette occasion, la qualité de l'action menée par cette structure.

Le coût HT du projet s'élève à 185 190,76 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 185 190,76 €

La subvention régionale demandée est 74 000,00 €, soit 40% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux d'extension de la MSP de Beaune la Rolande », Commune de Beaune la Rolande.

La commune de Beaune la Rolande souhaite agrandir les locaux dédiés aux professionnels de santé au sein de la MSP existante, aménagée en 2015, qui compte actuellement 2 médecins, 3 masseurs-kinésithérapeutes, 2 infirmières, 1 podologue, 1 ostéopathe, 1 sophrologue, 1 diététicienne, 1 kinésiothérapie et 1 sage-femme.

Les travaux d'extension permettent d'aménager 4 cabinets, dont 2 pour des nouveaux praticiens (les 2 autres étant déjà en activité au sein de la MSP mais pas dans des locaux individuels).

Une partie des dépenses consiste à réaliser 19 places de stationnement.

Le coût HT du projet s'élève à 134 580,00 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 134 580,00 €

La subvention régionale demandée est 26 900,00 €, soit 20% des dépenses éligibles.

L'Agent de Développement fait remarquer que les frais liés au parking sont éligibles, ce qui semble surprenant sur une mesure dédiée aux pôles de santé. Ces mêmes dépenses le sont aussi pour les financements à obtenir dans le cadre du CPER.

Les élus du Bureau s'étonnent également de ce fait.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux de rénovation énergétique d'un ancien bâtiment industriel pour l'aménagement d'un espace à vocation culturelle, touristique et professionnelle à Yèvre le Châtel », Commune de Yèvre-la-Ville.

La commune de Yèvre la Ville envisage de réhabiliter un bâtiment à l'abandon en un espace à vocation touristique, culturelle et professionnelle, Place St Lubin, place par ailleurs réaménagée et mise en valeur par la suppression du château d'eau, d'un deck offrant un nouvel accès à l'édifice.

Cette friche industrielle, en co-visibilité directe avec l'église, faisait fonction, ces dernières années, de remise et de garage. Jamais achevé, le bâtiment en parpaings apparents est couvert de fausses ardoises.

Cet atelier a été acheté en 2017, avec une ancienne maison en préfabriqué, construite à l'arrière, et un petit bâtiment de jonction, implanté entre les deux.

Le projet d'aménagement vise à répondre à différents besoins :

- créer un lieu adapté à l'organisation de concerts, de spectacles et d'expositions.
- aménager des sanitaires aux normes PMR à proximité immédiate du site de St Lubin
- doter la commune d'une salle de séminaires, avec tous les outils nécessaires à l'organisation professionnelle.

Le coût HT du projet s'élève à 201 328,37 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 97 833,88 €

La subvention régionale demandée est 57 200,00 €, soit 58,5% des dépenses éligibles (bonification pour emploi de matériaux biosourcés).

NB : subvention régionale ramenée à 58,5% pour assurer un autofinancement à hauteur de 20%)

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Travaux d'aménagement d'un local pour la création d'une épicerie participative et d'un drive fermier », Commune de Nancray sur Rimarde.

La commune de Yèvre la Ville envisage de réhabiliter un bâtiment à l'abandon en un espace à vocation touristique, La commune de Nancray/Rimarde souhaite aménager une épicerie participative au cœur du bourg pour proposer, sur ce secteur rural, des produits de qualité issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et accessible au plus grand nombre.

Le projet permet également de soutenir les producteurs locaux en favorisant les circuits courts, créer du lien social entre tous les acteurs, en favorisant les relations humaines conviviales et les regrouper autour d'un objectif éthique : dynamiser la vie rurale, et s'inscrire dans une démarche de développement durable pour le territoire.

Fonctionnement général :

Le local sera proposé à plusieurs acteurs (agriculteurs, éleveurs, maraîchers, associations) dès lors qu'ils s'inscriront dans le concept des circuits courts, de la production locale. La promotion et la diffusion de produits issus de l'agriculture biologique sera un plus.

Concernant l'épicerie associative et participative, l'association « L'écocentre de la forêt d'Orléans », implantée à Nibelle depuis bientôt 10 ans, propose ses services grâce à une équipe de bénévoles soudés, motivés, expérimentés dans le prolongement de bientôt dix années d'engagement associatif en particulier en matière de développement d'une A.M.A.P. Cette association souhaite se développer en élargissant son domaine d'action en diffusant des produits de base issus de l'agriculture biologique tels que :

- des fruits frais, des fruits secs (figues, raisins, dattes, abricots ...) et des fruits oléagineux (amandes, noisettes, noix, noix de cajou...),
- des céréales sous diverses formes (farines, pâtes, flocons, grains issus de céréales classiques et de céréales ne contenant pas de gluten),
- des légumineuses (lentilles, pois chiches...),
- du sucre de canne, du miel,
- des huiles végétales,
- des aromatiques et des épices (cuisine et infusions),
- des produits de base permettant de réaliser les produits d'entretien écologiques,
- des produits de base de phytothérapie (huiles essentielles, hydrolats aromatiques, plantes séchées, extraits de gemmothérapie...) pour les soins.

L'association « L'écocentre de la forêt d'Orléans » propose d'implanter ces nouveaux services sur la commune de Nancray sur Rimarde à raison d'une journée par semaine pour débiter puis évoluer dès que possible à deux jours.

Concernant le Drive fermier, une dizaine de producteurs locaux ont été réunis à l'initiative de la municipalité afin d'examiner la faisabilité de promouvoir les « circuits courts » ; plusieurs hypothèses ont été débattues : création d'un marché, d'un

magasin de producteurs, d'un Drive fermier. C'est le Drive fermier qui a retenu l'assentiment du groupe, les raisons en sont les suivantes :

- Structure de regroupement des producteurs simple à mettre en œuvre (une association type 1901 convient.
- Simplicité de fonctionnement et sécurité financière pour les producteurs (les commandes des particuliers sont passées par INTERNET et les producteurs sont rémunérés via le Site.
- La fiabilité du site (les Chambres d'Agriculture sont à l'origine du concept).

D'ores et déjà, plusieurs producteurs locaux se sont engagés (maraîchage, miel et produits dérivés, viande, fromage, légumes).

De plus, ce projet peut constituer une opportunité pour des agriculteurs locaux désireux de s'inscrire dans une démarche environnementale forte, allant dans le sens de la demande croissante des consommateurs.

Le coût HT du projet s'élève à 78 923,83 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 77 777,12 €

La subvention régionale demandée est 31 100,00 €, soit 40 % des dépenses éligibles (bonification de 10% pour gestion du projet par une association).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Avis d'opportunité sur la possibilité d'ouvrir la mesure 5-4 du CRST « projet alimentaire de territoire ».

Mme BEVIERE passe la parole à M. BOURGEOIS, Président de la CC Plaine du Nord Loiret pour évoquer le projet de création d'une cuisine centrale à Bazoches-les-Gallerandes.

M. BOURGEOIS présente l'intention de ce projet, qui a déjà fait l'objet d'une étude de définition et de programmation. Il s'agit de pouvoir faire réaliser, sur place, environ 70 000 repas/an, à destination des cantines scolaires, des personnes âgées pour le portage des repas à domicile, etc.

Cette cuisine centrale pourrait être installée dans les locaux de l'ancienne cantine du collège. L'ensemble du site a déjà été rénové thermiquement dans le cadre du projet d'installation du siège social de la CC Plaine du Nord Loiret. Les besoins en investissement concernent les équipements et les mises aux normes des locaux.

L'objectif à terme est de pouvoir travailler avec les producteurs locaux. En cela, le projet se rapproche de celui de plateforme de distribution de produits locaux.

Actuellement, la Communauté de communes est en contrat avec une société. Les repas en liaison froide viennent de Poitiers. La volonté des élus est de développer les filières locales, ce qui nécessitera de revoir la façon de travailler sur l'alimentation.

David VOYER précise que les dépenses sont à ce jour évaluées à environ 700 000 € HT, avec une aide régionale de l'ordre de 40%, soit 280 000 €.

Mme BESNIER confirme la cohérence du projet avec la mesure 5-4 du CRST.

Les élus du Bureau sont favorables au principe d'ouverture de cette mesure. Les détails seront à étudier dans le cadre du bilan à mi-parcours, prévu dès le début de l'année 2019.

PCAET : présentation de la démarche (contenu, enjeux, calendrier prévisionnel)

Mme BEVIERE rappelle l'historique de la démarche de PCAET, déjà évoquée dans l'Agenda 21 du Pays, et du transfert de la compétence par délibérations concordantes des Communautés de communes.

La Présidente présente ensuite Elisa BLANQUET, nouvellement recrutée sur le poste de Chef de projets Développement Durable et SCoT et lui passe la parole.

Elisa BLANQUET présente les grandes étapes pour l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le contenu du document stratégique (analyse de la consommation foncière, état des filières EnR du territoire, présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, estimation des émissions de GES, estimation de la séquestration nette de CO², analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique, etc.).

Le PCAET doit définir une stratégie territoriale permettant d'améliorer la « performance » énergie et de réduire les émissions de GES du territoire. Le programme d'actions à élaborer en sera le levier.

L'évaluation en continu sera le garant de la cohérence et de la progressivité des actions, et de la mobilisation des acteurs locaux.

La concertation est un enjeu majeur de la démarche PCAET. Il sera prévu plusieurs supports de communication pour que la population locale s'engage dans la démarche.

L'évaluation environnementale stratégique (EIE) sera directement reprise de l'évaluation réalisée dans le cadre de la révision du SCoT.

En fin de présentation, le calendrier prévisionnel est commenté.

Mme BEVIERE remercie Elisa de cet exposé et rappelle que le PETR compte sur l'implication des trois EPCI, notamment dans la phase de diagnostic. Le plan d'actions doit refléter les ambitions du territoire et non pas uniquement reproduire des bonnes pratiques vues sur d'autres territoires.

Mme DAUVILLIERS précise que certaines communes ont réalisé des COEP (Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine), à l'exemple de Malesherbes. Des informations déjà compilées doivent donc pouvoir être récupérées.

Mme BESNIER précise que le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) sera voté par le Conseil régional le 20 décembre. Il devra être pris en compte dans le PCAET.

Mme BEVIERE indique que le Comité de pilotage de lancement de cette démarche se tiendra le 21 décembre.

Opération Job d'été 2019

Mme BEVIERE rappelle que cette opération est organisée depuis 2017 pour présenter les offres d'emploi aux jeunes et aux personnes en recherche d'emploi. Elle est portée par les PIJ (Points Info Jeunesse) de Malesherbes et de Pithiviers. En 2019, le souhait était d'élargir l'action à l'ensemble du territoire, c'est-à-dire en associant aussi la CC Plaine du Nord Loiret, bien que dépourvue de PIJ.

En début d'après-midi, nous avons appris que le PIJ de Pithiviers prenait la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le point à l'ordre du jour est donc annulé.

Les élus souhaitent néanmoins que cette action soit effectivement réalisée à l'échelle du PETR. Le Président de la CC Plaine du Nord Loiret s'engage à désigner un technicien référent.

Renouvellement de la convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion

Mme BEVIERE indique que la convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2018 et qu'une nouvelle convention a été proposée par le Centre de Gestion du Loiret.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Mme BEVIERE indique que ce point à l'ordre du jour est reporté en 2019, dans l'attente du retour du Centre de Gestion.

Affaires diverses

- SCoT. Mme BEVIERE indique qu'un fait nouveau et important est intervenu depuis le dernier Bureau et le dernier Comité syndical d'octobre. Le PETR a été destinataire d'une lettre ne laissant aucun doute sur la suite donnée si la rédaction du DOO du SCoT n'est pas revue.

C'est la prescription n°79 qui est plus particulièrement visée, notamment la référence au transfert de surface de plancher (SDP).

Plusieurs choix s'offrent aux élus. Soit le DOO est laissé à l'identique et le SCoT est soumis à l'enquête publique en l'état, soit le DOO est revu partiellement et soumis à l'enquête publique, corrigé.

Quentin MACKRE, du Cabinet PIVADIS, précise que des modifications sont possibles mais qu'elles ne peuvent pas changer substantiellement le DOO soumis à la concertation préalable. Ces modifications peuvent être apportées, si elles ont fait l'objet de débat lors de la concertation.

Il rappelle également les mises en garde que PIVADIS avait déjà formulées à propos des transferts de SDP. La DDT avait confirmé le risque de la prescription n°79 ainsi rédigée.

M. GUERINET s'étonne de la position du Maire de Puiseaux quant à la surface réservée au projet immobilier sur sa commune, qui semble en décalage avec les aspects économiques.

M. GUERIN confirme qu'une surface de vente de 2 500 m² est trop importante pour le site de Puiseaux.

Mme DAUVILLIERS souhaite que le SCoT reste un document global qui doit s'affranchir des intérêts individuels.

Mme BEVIERE indique que des échanges techniques avec la DDT du Loiret ont eu lieu. Il est rappelé que la loi ELAN entend limiter encore plus la consommation foncière des espaces agricoles et naturels et que la labellisation Cœur de ville pour Pithiviers implique une cohérence d'action par les territoires voisins.

M. MERLIN, du Cabinet PIVADIS, confirme néanmoins que le SCoT en révision n'a pas à prendre en compte la loi ELAN, mais il témoigne du caractère contraignant de cette loi.

Il est décidé de proposer au Comité syndical qui se réunira à 17h de revoir, à la marge, donc sans remettre en cause la concertation mise en œuvre dans le cadre du PADD et du DOO, la rédaction du DOO avant arrêt du SCoT.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente